

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 40036 Numéro SIREN : 415 268 424 Nom ou dénomination : 3C ASSISTANCE

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2023 sous le numéro de dépôt 10003

Désignation de l'entreprise :		3C ASSISTANCE																1 2					
Adresse de l'entreprise		676 rue Henri Dunant 84100 ORANGE																Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		4 1 5 2 6 8 4 2 4 0 0 0 1 7																Néant ☐ *					
																		Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 2			
																		Brut		Amortissements, provisions		Net	
																		1		2		3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA																					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB																AC				
		Frais de développement *	CX																CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF																AG				
		Fonds commercial (1)	AH																AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ																AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL																AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN																AO				
		Constructions	AP																AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR																AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT																AU				
		Immobilisations en cours	AV																AW				
		Avances et acomptes	AX																AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS																CT				
		Autres participations	CU																CV				
		Créances rattachées à des participations	BB																BC				
		Autres titres immobilisés	BD																BE				
Prêts		BF																BG					
Autres immobilisations financières *		BH																BI					
TOTAL (II)		BJ																BK					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL																BM				
		En cours de production de biens	BN																BO				
		En cours de production de services	BP																BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR																BS				
		Marchandises	BT																BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV																BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX																BY				
		Autres créances (3)	BZ																824 CA		824		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB																CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD																CE				
DIVERS	Disponibilités	CF																49 454 CG		49 454			
	Charges constatées d'avance (3) *	CH																411 CI		411			
	TOTAL (III)	CJ																50 690 CK		50 690			
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN																					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO																50 690 1A		50 690			
Renvois : (1) Dont droit au bail :																		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilitations :																Stocks :		Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise 3C ASSISTANCE

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 245)	DA	15 245	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 524	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	83 413	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(80 838)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (II)	DL	19 345
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	15 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	15 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	618	
	Dettes fiscales et sociales	DY	15 726	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	16 344	
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	50 690	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C 1D 1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	16 344	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3C ASSISTANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 676 Rue Henri Dunant
84100 ORANGE
415 268 424 R.C.S. Avignon

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à -80 838 € de la manière suivante :

→ Imputation sur les autres réserves soit -80 838 €

L'assemblée prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes (en euros)
31.12.2021	870 000€
31.12.2020	300 000€
31.12.2019	300 000€

Pour copie certifiée conforme,

GERVASONI Philippe

Pour copie certifiée conforme



3C ASSISTANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 15.244,90 euros
Siège social : 676 rue Henri Dunant
84100 ORANGE
415 268 424 RCS AVIGNON

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître un déficit de -80 838 €.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à -80 838 € de la manière suivante :

➔ Imputation sur les autres réserves, soit -80 838 €

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes (en Euro)
31/12/2021	870 000€

Exercice clos le	Dividendes (en Euro)
31/12/2020	300 000€
31/12/2019	300 000€

TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport spécial du Gérant sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION - RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du gérant qui s'est élevée, pour l'exercice 2022, à la somme de 107 615 € (dont prime de départ à la retraite pour 28 000€ prime de bilan 2021 pour 75 000 €) ; les charges liées à cette rémunération étant supportées par la société.

Il est rappelé, que le gérant est remboursé de ses frais de fonctions et de déplacements sur justificatifs.



3C ASSISTANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 15.244,90 euros
Siège social : 676 rue Henri Dunant
84100 ORANGE
415 268 424 RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 JUIN 2023

Le Vingt-neuf Juin deux mille vingt-deux à quatorze heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 676 rue Henri Dunant 84100 ORANGE.

Chaque associé a été convoqué par la gérance effectuée par lettre adressée le 1^{er} Juin 2023.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- GERVASONI Philippe, détenteur de 334 parts,
- BIANZINA Michel, détenteur de 333 parts,
- TORTOSA Illian José, détenteur de 333 parts,

Total des parts des associés présents : 1000 parts sur les 1000 parts composant le capital social.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts à jour ;
- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport de la gérance ;
- le rapport spécial du Gérant;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître un déficit de -80 838 €.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à -80 838 € de la manière suivante :

➔ Imputation sur les autres réserves, soit -80 838 €

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes (en Euro)
31/12/2021	870 000€

Exercice clos le	Dividendes (en €uro)
31/12/2020	300 000€
31/12/2019	300 000€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport spécial du Gérant sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – REMUNERATION DU GERANT

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du gérant qui s'est élevée, pour l'exercice 2022, à la somme de 107 615 € (dont prime de départ à la retraite pour 28 000€ prime de bilan 2021 pour 75 000 €) ; les charges liées à cette rémunération étant supportées par la société.

Il est rappelé, que le gérant est remboursé de ses frais de fonctions et de déplacements sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents.

